

Vu le décret exécutif n° 95-293 du 5 Joumada El Oula 1416 correspondant au 30 septembre 1995, modifié et complété, relatif aux modalités d'organisation des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 Dhou El Hidja 1418 correspondant au 26 avril 1998 fixant le cadre d'organisation de concours sur titres et sur épreuves et d'examens professionnels pour l'accès aux corps spécifiques à l'administration chargée de l'énergie et des mines ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 24 du décret exécutif n° 95-293 du 5 Joumada El Oula 1416 correspondant au 30 septembre 1995, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les programmes du concours sur épreuves et des examens professionnels, pour l'accès aux corps et grades suivants :

- ingénieur principal,
- ingénieur d'Etat,
- ingénieur d'application,
- technicien supérieur,
- technicien,
- adjoint technique.

Art. 2. — Les programmes prévus à l'article 1er ci-dessus sont annexés au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 13 avril 2005.

Le ministre
de l'industrie

Lachemi DJAABOUBE

Pour le Chef du Gouvernement
et par délégation

*Le directeur général
de la fonction publique*

Djamel KHARCHI

ANEXE 1

**Programme de l'examen professionnel pour l'accès
au grade d'ingénieur principal**

A - Epreuve écrite d'admissibilité

1) Culture générale.

- l'économie de marché ;
- le dialogue Sud-Sud ;
- le dialogue Nord-Sud ;
- la mondialisation ;
- les institutions financières internationales ;
- les organisations non gouvernementales (ONG) ;
- l'organisation des pays exportateurs de pétrole ;

— les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

— le terrorisme international ;

— la privatisation en Algérie ;

— le code de la famille en Algérie ;

— le chômage et la politique de l'emploi en Algérie ;

— le syndicalisme ;

— la lutte contre la désertification ;

— les catastrophes naturelles ;

— le tourisme en Algérie (développement et perspectives).

2) Epreuve technique se rapportant à la filière

A - Sidérurgie :

— la structure de l'atome ;

— la classification périodique des atomes ;

— la liaison chimique des molécules ;

— la structure électronique et géométrique ;

— la fabrication des métaux et alliages ;

— les hauts fourneaux à oxygène ;

— l'aciérie électrique ;

— la théorie des champs cristallins ;

— les notions de cristallographie ;

— la radiocristallographie ;

— les composés métalliques ;

— les propriétés des métaux et alliages ;

— les notions de diffusion ;

— les généralités sur la solidification ;

— les solutions solides ;

— le diagramme d'équilibre des phases ;

— la théorie de l'électrolyse ;

— les générateurs électrochimiques ;

— les applications métallurgiques de l'électrolyse ;

— le dosage par complexométrie (dosage du fer dans les minerais) ;

— les techniques d'analyses physiques ;

— la spectroscopie moléculaire ;

— la spectrométrie de masse ;

— la microscopie électronique et microanalyse ;

— la polarographie (différentes méthodes de polarographie) ;

— la potentiométrie (étude des cinétiques) ;

— les notions de déformation plastique des métaux ;

— la métallurgie de fonderie ;

— les notions de dépôts électrolytiques.